

Evaluation SAY ON CLIMATE

Royaume-Uni

SEVERN
TRENT

2025

Notation de transparence

50%

d'alignement avec
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

57%

SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



L'entreprise a une **ambition Net Zero sur l'ensemble de ses scopes à 2050**. Elle s'est également dotée **d'objectifs de réduction sur ses scopes 1 & 2 et une partie de son scope 3 pour 2031**. Toutefois, son objectif de scope 3 ne **porte que sur l'utilisation de ses produits vendus représentant seulement 5,6%** de ses émissions de **scope 3** en 2024 et **aucun objectif quantifié de réduction** de ses émissions n'est communiqué **après 2031**. Son scope 3 sur l'utilisation des produits vendus **a augmenté de 19%** depuis 2019 questionnant sa capacité à atteindre son objectif en 2031. Concernant son **plan d'actions**, celui-ci est bien détaillé pour les scopes 1&2, précisant la contribution à la réduction des principales actions, mais l'est moins pour son scope 3 pour lequel seulement quelques exemples sont donnés et peu d'éléments sont quantifiés. Concernant les dépenses, nous soulignons l'effort de l'entreprise qui publie son plan 2025-2030 de dépenses allouées au plan d'actions Net Zero mais **sans détailler les dépenses par action**. Enfin, nous encourageons l'entreprise à renouveler cet exercice de *Say on Climate* comme elle s'est engagée à le faire tous les 3 ans.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau une tribune auprès de 48 signataires français et européen en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié des fiches évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT Générique](#)

Ambition Net Zero 2050

Ambition net zero 2050 Scope 1,2 et 3 avec une compensation importante notamment due à leur énergie renouvelable exportée (comptabilisée en émissions évitées)

- ▷ L'entreprise ne dispose pas d'objectif de décarbonation quantifié sur l'ensemble du scope 3 ne permettant pas de comprendre dairement comment elle compte atteindre ses objectifs net zéro.
- ▷ L'entreprise n'a pas d'objectif de décarbonation quantifié sur le long terme (après 2031) sur l'ensemble de ses Scopes.
- ▷ Le niveau de compensation exact prévu n'est pas précisé mais inclut un niveau important d'émissions évitées (116 097 tCO2e en 2024/2025) comptabilisé dans le calcul des émissions nettes

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Les objectifs de décarbonation sur les scopes 1 & 2 à 2031 sont validés 1,5°C par SBTi

Les objectifs sur le scope 3 se situent sur une trajectoire 1,5°C après 2030 selon l'entreprise

- ▷ Pas de validation externe de l'alignement 1,5°C du Scope 3 de l'entreprise à ce stade

- ▷ Pas de validation externe de l'alignement 1,5°C de la trajectoire après 2031

Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
394 203 tCO2eq en 2024 (vs 379 306, +4%)	Location based : 156 759 (vs 159 296, -2%) Market based : 501 (vs 113) 13% du total en location based	702 592 (vs 613 860, +14%) 56% du total en location based

Scope 1 = émissions essentiellement liées aux émissions de procédés et émissions fugitives; Scope 3 = émissions essentiellement liées aux biens d'équipement et biens et services achetés

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Pas de communication sur une cible de réduction à court terme même s'il existe un suivi court terme (2028) dans la rémunération du CEO

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs de réduction des émissions d'ici 2031 :

- Émissions opérationnelles net zero Scope 1&2 d'ici 2030 (compensations incluses) à partir d'une base de référence 2019/20. Réduction actuellement de 15% par rapport à l'année de référence
- Également un objectif de réduction de 46% sur ses émissions de scopes 1 et 2 d'ici 2031 par rapport à 2019/20 (objectif validé SBT 1,5°C) : se situent à 25% de réduction sur les 46%
- Réduction de 13,5% des émissions liées à l'utilisation des produits vendus d'ici 2031 par rapport à la période de référence 2019/20. Objectif validé SBT. Révision de cet objectif prévue en 2026. A ce stade, les émissions de scope 3 liées aux produits vendus ont augmenté de 19% par rapport à 2019/20

- Réduction de 30% des émissions de méthane par mètre cube de gaz produit d'ici 2033.

- ▷ Les objectifs de réduction validés SBTi sur le scope 3 ne portent que sur l'usage des produits vendus qui correspondent à 5,6% des émissions du scope 3. De plus, elles ont augmenté de 19% depuis 2019/2020
- ▷ L'entreprise pourrait mieux expliquer et quantifier comment elle compte atteindre la neutralité carbone, compensation incluse, pour ses opérations en 2030 et la corrélation avec son objectif de réduction de 46% sur le même scope en 2031.

- ▷ Pas de base de référence donnée pour la réduction des émissions de méthane

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Absence d'objectifs chiffrés de réduction sur l'ensemble des Scope entre 2031 et 2050.

Mesures du plan d'actions

Scopes 1 et 2 :

Vise une réduction de 220 ktCO2e entre 2025 et 2030, exprimé aussi par l'entreprise comme une réduction de 537 ktCO2e en 2030 par rapport à un scénario "où rien n'est fait". Leurs leviers de réductions sont :

- Réduction des émissions de procédé ~ 175 ktCO2e.
- Arrivée d'un tarif vert ~ 125 ktCO2e.
- Exportations d'énergies renouvelables ~ 165 ktCO2e
- Réduction progressive des combustibles fossiles ~ 50 ktCO2e avec 100% d'énergies renouvelables d'ici 2030 (Scope 2) (86% de l'objectif atteint)
- Flotte électrique = objectif de 100% véhicules électriques quand réalisable d'ici 2031 (Scope 1) (28% de l'objectif atteint)

*émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions de combustion résultant de réactions intentionnelles et non intentionnelles entre des substances ou de leur transformation, lorsque l'objectif principal est autre que la production de chaleur.

Scope 3 :

Prévision d'augmentation des émissions Scope 3 avant une diminution au regard de l'ampleur des investissements. Severn Trent souhaite s'attaquer au problème du carbone dans le capital et adopter des solutions alternatives à grande échelle.

Leviers d'actions probables déjà identifiés :

- Collaboration avec les fournisseurs afin de réduire leur empreinte carbone (objectif de 70% de ses fournisseurs (en émissions) ayant fixé un objectif SBT d'ici 2026 (Scope 3). Prévoit de nouveaux objectifs une fois ces derniers arrivés à maturité
- Rechercher, tester et expérimenter des alternatives : matériaux alternatifs à faible émission de carbone pour réduire le carbone incorporé, investissements dans des technologies de traitement avancées pour l'amélioration de la qualité des biosolides, exploration de solutions à faible ou sans produits chimiques pour le traitement de l'eau et des eaux usées.

▷ Aucune quantification des leviers d'actions du Scope 3

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Severn Trent annonce avoir débloqué 295 millions de livres sur 2025-2030 pour son plan d'action net zero (sur 6,4 bn £ alloués aux dépenses d'amélioration).

86% d'alignement des CAPEX avec la taxonomie vs. 87% en 2024; 64% d'alignement des OPEX avec la taxonomie vs. 71% en 2024

- ▷ Seulement 4,7% des dépenses sont explicitement fléchées pour le plan d'actions Net Zero entre 2025 et 2030

Rémunération

CEO :

- Rémunération variable annuelle (pour 2025) : 39% du bonus annuel est lié à des mesures directement liées à la performance environnementale et à la santé des rivières avec 10% sur le Environmental Performance Assessment (EPA) contrôlé par l'Environnement Agency et 14% sur les Environmental Outcome Delivery Services (ODIs).

- Rémunération long terme : 50% sur des critères extra-financiers dont 20% sur la réduction de l'empreinte carbone :

- 10% sur "Atteindre une réduction cumulée de nos émissions de Scope 1 et 2 de 46 % par rapport à la référence 2019/20 (de 508,4 kT) d'ici le 31 mars 2028" avec un seuil à 34% et une cible à 40%

- 10% sur "Atteindre une production supplémentaire de 313 GWh par rapport à la base de référence 2019/20 de 486 GWh, permettant une production renouvelable totale minimale de 799 GWh d'ici le 31 mars 2028." avec un seuil à 751 GWh et un objectif à 775 GWh.

Mandataires sociaux :

- Rémunération long terme : 20% est liée à la réduction carbone

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Vote consultatif tous les 3 ans sur le Plan Action Climat

Légende :

- Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence

- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

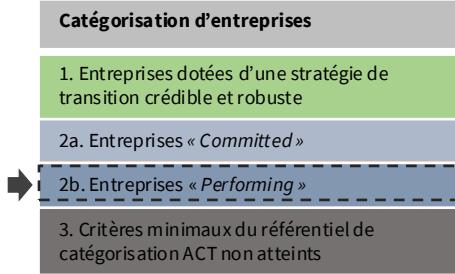
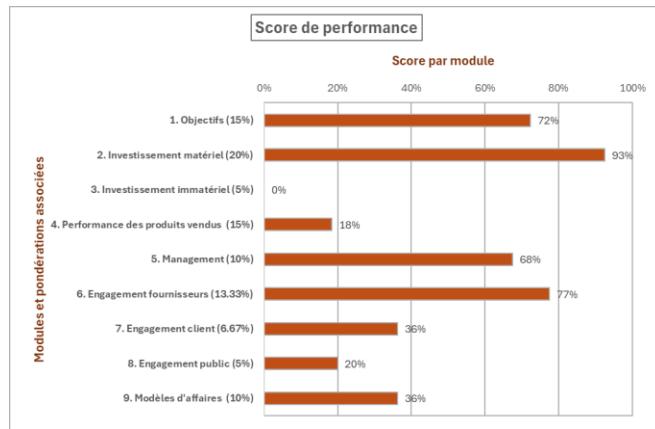


SCORE DE PERFORMANCE 57%

SCORE NARRATIF B C D E

SCORE DE TENDANCE +

Méthodologie ACT Générique



Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs: L'objectif SBTi à court terme des scopes 1 et 2 de Severn Trent est aligné sur une trajectoire de 1.5 °C (-46 % d'ici 2031 par rapport à 2019) et inclut les émissions biogéniques, qui représentent une grande partie des émissions de l'entreprise. En outre, dans le même délai, Severn Trent a un objectif SBTi de réduction de ses émissions de 13.5 % pour la catégorie 15 du scope 3 (utilisation de produits vendus). L'entreprise s'est également fixé un objectif de zéro émission nette pour 2050. Cependant, Severn Trent n'a pas fixé d'objectif de réduction des émissions de GES à court terme en ce qui concerne les émissions en amont de la catégorie 3, qui représentent 44 % des émissions totales, et les émissions de la catégorie 3 ont augmenté depuis l'année de référence.

2. Investissements matériels : 86% des dépenses d'investissement (CAPEX) de Severn Trent est aligné avec des activités durables et bas carbone (taxonomie UE), mais la performance passée de l'entreprise en termes de réduction de ses émissions du scope 1 et 2 n'est pas alignée sur une trajectoire 1.5°C.

3. Investissements immatériels: Severn Trent ne publie pas suffisamment d'informations sur ses investissements en R&D à bas carbone et sur ses activités de brevetage.

4. Performance des produits vendus : Severn Trent publie peu d'informations quantitatives sur les interventions spécifiques aux produits qui sont mises en œuvre à grande échelle. De plus, en termes de performance, les émissions du scope 3 de Severn Trent ont augmenté au cours des dernières années.

5. Management: La stratégie de Severn Trent en matière de changement climatique est supervisée par le conseil d'administration et l'entreprise a mis en œuvre un plan de transition complet.

6/7. Engagement de la chaîne de valeur : En ce qui concerne l'engagement des fournisseurs, Severn Trent dispose d'une stratégie et d'un objectif SBTi d'atteindre 70 % de ses fournisseurs (par émissions) avec des objectifs SBTi d'ici 2026. Cependant, Severn Trent n'a pas publié de stratégie visant à influencer le comportement des clients, mais elle mentionne certaines actions d'engagement et de collaboration entreprises.

8. Engagement public: Severn Trent ne publie pas d'informations détaillées sur sa politique d'engagement et de soutien aux associations. Toutefois, l'entreprise fait état d'activités d'engagement positives avec les autorités publiques locales.

9. Modèle d'affaires : 75 % du chiffre d'affaires de Severn Trent est aligné bas carbone (taxonomie UE) et cette part a augmenté par rapport à l'année précédente (73%). Toutefois, l'entreprise mentionne peu de développement de nouveaux produits et services bas carbone et ne s'est pas engagée à abandonner progressivement les combustibles fossiles dans ses activités, telles que la production d'électricité à partir du gaz.

Cohérence climatique (score narratif) :

Les actions passées et présentes de Severn Trent démontrent que l'entreprise a une ambition climatique, mais des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour atteindre ses objectifs climatiques et réduire ses émissions totales alignées avec une trajectoire de 1.5°C.

Score de tendance :

Severn Trent s'est améliorée dans certains domaines, comme la fixation d'un objectif à long terme de zéro émission nette et la communication d'informations sur les émissions biogènes, mais certaines incertitudes subsistent.

Domaines d'amélioration identifiés :

- L'entreprise devrait fixer un objectif à court terme ses émissions scope 3 en amont, qui représentent près de la moitié de ses émissions.
- L'entreprise devrait publier en détail ses actions et interventions clés tout au long de sa chaîne de valeur, ainsi que les réductions d'émissions attendues et les investissements associés.
- L'entreprise devrait élaborer une stratégie visant à impliquer ses clients et à les inciter à réduire leurs émissions.
- L'entreprise devrait créer de nouveaux modèles d'affaires alignés sur une transition à faible émission de carbone.

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR



Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence de critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Pondération : Les deux critères finaux corrélatifs au vote se voient attribués une pondération

de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1

→DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre?

3

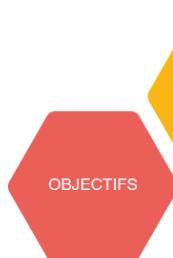
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

20

A

+

SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

Catégorisation de l'évaluation ACT

L'objectif de cette catégorisation est de s'appuyer sur les méthodologies d'évaluation d'ACT, qui fournissent une évaluation approfondie des forces et des faiblesses des plans de transition des entreprises, et de proposer un cadre de catégorisation fournissant un signal clair sur la performance climatique d'une entreprise. Il souhaite répondre à la question suivante : « *Qu'est ce qu'un bon score ACT ?* ». ».

Toutes les informations sur ce document sont disponibles sur [ce lien](#).*

Le référentiel de catégorisation d'évaluation ACT est le suivant :

1. Les entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste;
2. Les entreprises dont la démarche est partiellement satisfaisante sur un ou deux des points suivants :
 - a. Entreprises « **Committed** » avec un niveau d'ambition élevé mais qui n'ont pas encore démontré leur performance climatique;
 - b. Entreprises « **Performing** » qui ont démontré une trajectoire de décarbonation pertinente mais n'ont pas publié d'objectifs de réduction.
3. Les entreprises qui ne sont pas dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste.

La catégorisation des entreprises proposée dans ce document est basée sur des seuils de performance globale, complétés par des exigences sur les niveaux de performance des sous-modules concernés, sur les scores narratifs et sur les scores de tendance. Le cadre de catégorisation est résumé dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	1. Entreprises dotées d'une stratégie de transition crédible et robuste	2a. Entreprises "Committed"	2b. Entreprises "Performing"	3. Critères minimum du référentiel de catégorisation ACT non atteints
Critère d'application	Les critères sont cumulatifs			Les critères sont alternatifs
Score de performance global	≥12/20	Pas de seuils.		Global < 12/20 ET Module 1 < 75% ET Modules 2+4 < 60%
Score de performance par module	Module 1 ≥ 75% Modules 2+4 ≥ 60% <i>Si pertinent :</i> Modules 6+7≥ 50%	Module 1 ≥ 75%	Modules 2+4 ≥ 60%	< C global OU <C sur la pertinence et la crédibilité OU Réputation
Score narratif	≥ C global ET ≥ C sur la pertinence et la crédibilité ET Réputation			
Score de tendance	= or +			-

Méthodologie ACT

Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
2. Investissement matériel	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
3. Investissement immatériel	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	3.1 Dépenses R&D dans les technologies bas carbone
4. Performance des produits vendus	3.2 Activité de brevetage dans les technologies bas carbone
	4.1 Interventions sur les produits et services
5. Management	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
6. Fournisseurs	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
7. Clients	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatifs sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Evolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer:

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.